



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vers la mise en place du revenu universel d'activité : Les membres du collège « handicap » réunis le 4 juillet pour la première phase de concertation

Paris, le 4 juillet 2019

Le 4 juillet, Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, en charge des personnes handicapées, a lancé les travaux du collège « handicap » de la concertation préparatoire au revenu universel d'activité, animée par Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Objectif : établir un constat partagé sur le système des aides sociales en France.

Lancée le 3 juin dernier par Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé et Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès de la ministre et en présence de Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logement, Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, et Gabriel ATTAL, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la concertation pour la mise en place du revenu universel d'activité assure un rôle majeur dans la mise en place d'un système d'aides sociales plus accessible et plus lisible, capable de réduire le taux de non-recours, mais aussi de soutenir chaque bénéficiaire dans sa réinsertion et la reprise d'une activité. Elle comporte un volet institutionnel et un volet grand public.

La concertation institutionnelle a été initiée les 20 et 21 juin à Paris, avec la réunion des collèges des associations, des partenaires sociaux et des territoires.

Alors que la pauvreté frappe tout particulièrement les personnes en situation de handicap – la France compte ainsi 1,1 million de personnes recevant l'allocation adultes handicapés (AAH) – la concertation sur le revenu universel d'activité permettra d'examiner les voies d'amélioration de notre système de solidarité visant à rendre celui-ci plus lisible, à renforcer le gain au travail pour les personnes en situation de reprendre une activité, et de renforcer son équité. Ces travaux respecteront le mandat de concertation présenté le 3 juin dernier qui prévoit que l'ensemble des montants aujourd'hui dédiés aux personnes en situation de handicap continuera à bénéficier à ce

secteur. La création du revenu universel d'activité prolongera ainsi les efforts déjà entrepris par le Gouvernement, notamment avec la revalorisation de l'allocation adultes handicapés.

Le collège « handicap » est composé des organisations suivantes, désignées sous l'égide du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) l'APF France handicap, l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), la FFAIMC (Fédération française des infirmes moteurs cérébraux), l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis), l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux),. Une personne concernée et un représentant de l'ADF (Assemblée des Départements de France) participeront également aux travaux

La concertation s'effectuera avec un souci constat de transparence. Aussi, les éléments présentés aux membres des collèges seront disponibles en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé afin d'alimenter le débat public et de préparer la concertation citoyenne qui sera lancée en septembre. Elle sera organisée selon différentes modalités afin de disposer de résultats croisés et d'approfondir les questions les plus pointues : plateforme numérique, ateliers et débats publics en région, jury citoyen.

Contact presse : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

